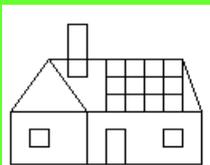


NE LAISSEZ PAS  
LE FROID  
S'INSTALLER  
CHEZ VOUS



# DDTM 35 INFO ENERGIE CLIMAT

## Le PREH : Plan de rénovation énergétique de l'habitat



INFO—2014 - n° 4

### Relever le défi de la rénovation énergétique

La rénovation énergétique des logements, enjeu environnemental, social et économique, fait partie des priorités du Pacte d'avenir pour la Bretagne. Et le nouveau Schéma Régional Climat, Air, Énergie définit une ambition collective de 45 000 logements rénovés par an d'ici 2020. Le parc résidentiel breton à rénover est important. Il représente 33 % de la consommation énergétique totale de la Bretagne qui s'est donnée comme objectif de réduire de 26 % sa consommation d'énergie à horizon 2020, et pour le secteur résidentiel de 38 %.

**Améliorer la performance énergétique représente un vrai levier économique pour les territoires, grâce au maintien et au développement de compétences et d'emplois locaux.**

Tous les partenaires et acteurs du logement et de l'énergie sont donc mobilisés pour la réussite du PREH, lancé à l'automne par le gouvernement. La coordination et le suivi de l'avancement du PREH seront assurés d'une part, sous l'autorité des préfets de département, pour piloter et suivre sa mise en œuvre opérationnelle au plus près des territoires et également au niveau régional pour capitaliser les retours d'expérience et mesurer régulièrement l'atteinte des objectifs.

Il s'agit d'informer, conseiller et accompagner les propriétaires pour les inciter à engager les travaux de rénovation, mais aussi d'aider au montage des dossiers en utilisant les financements adaptés à la situation des familles. Déployer massivement le dispositif nécessite aussi de mobiliser les filières professionnelles du bâtiment.

**Cet objectif de réduction est d'autant plus important en Ille-et-Vilaine face à une croissance démographique effective et continue (agglomération rennaise est la 3ème ou 4ème agglomération française en termes de croissance démographique avec une courbe maintenue malgré la crise).**

### Un dispositif opérationnel

Les aides mises en place concernent plus de deux tiers des ménages. Elles s'ajoutent aux dispositifs de financement existants : Éco-PTZ, crédit d'impôt développement durable, subvention spécifique pour les ménages très modestes (programme Habiter Mieux de l'Anah)... Des aides locales complètent parfois ce dispositif national.

**Pour en bénéficier**, il suffit de contacter le numéro national unique : **0810 140 240**. Les appels sont ensuite orientés vers un réseau de proximité, constitué, en Bretagne, par les 23 Points rénovation info service (PRIS).

Une deuxième campagne de communication est lancée à partir du **25 janvier et jusqu'au 11 février** afin :

- d'inciter le public à faire appel/exiger une entreprise du bâtiment qualifiée RGE au moment du choix d'un professionnel pour des travaux d'amélioration énergétique de son logement ;
- de démontrer la meilleure qualité des professionnels RGE
- de faire connaître la page dédiée aux pros du bâtiment RGE sur le site <http://renovation-info-service.gouv.fr/>



Préfet d'Ille-et-Vilaine

DDTM Ille et Vilaine— Sectam/Pôle Energie Climat  
12, rue Maurice Fabre—CS 23167—35031 RENNES Cédex  
[Rollande.renault-haye@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:Rollande.renault-haye@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Le 6 février 2014



Cette nouvelle vague de communication qui s'appuie sur des spots radio, cible le grand public.

## **Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) : tous les acteurs mobilisés**

Cet accompagnement personnalisé mobilise de nombreux partenaires, dont les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) en tant que guichets de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), ainsi que les agences départementales d'information sur le logement (Adil) et les Espaces Info Énergie soutenus par l'État, l'ADEME et la Région Bretagne.

Les 18 Points rénovation info service (PRIS) du département répartis sur tout le territoire départemental (cf carte) apportent leur soutien technique aux particuliers qui peuvent obtenir des renseignements par téléphone ou en prenant rendez-vous.

**La mise en place du PREH au niveau départemental est conduite par le Préfet avec la contribution de la DDTM, qui apporte son appui technique aux PRIS et met en place des actions spécifiques d'accompagnement.**

Pour tous renseignements complémentaires ci-dessous les coordonnées du Pôle Eco-Construction et Coordination, Lutte contre l'effet de serre à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine :

Marie-Isabelle PERAIS

Adjoint au Chef de Service SECTAM—Chef du Pôle Eco-Construction et Coordination, Lutte contre l'effet de serre

☎ 02 90 02 32 06

✉ [marie-isabelle.perais@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:marie-isabelle.perais@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Jean-Louis DANIEL

Chef d'Unité Qualité de la Construction

☎ 02 90 02 32 20

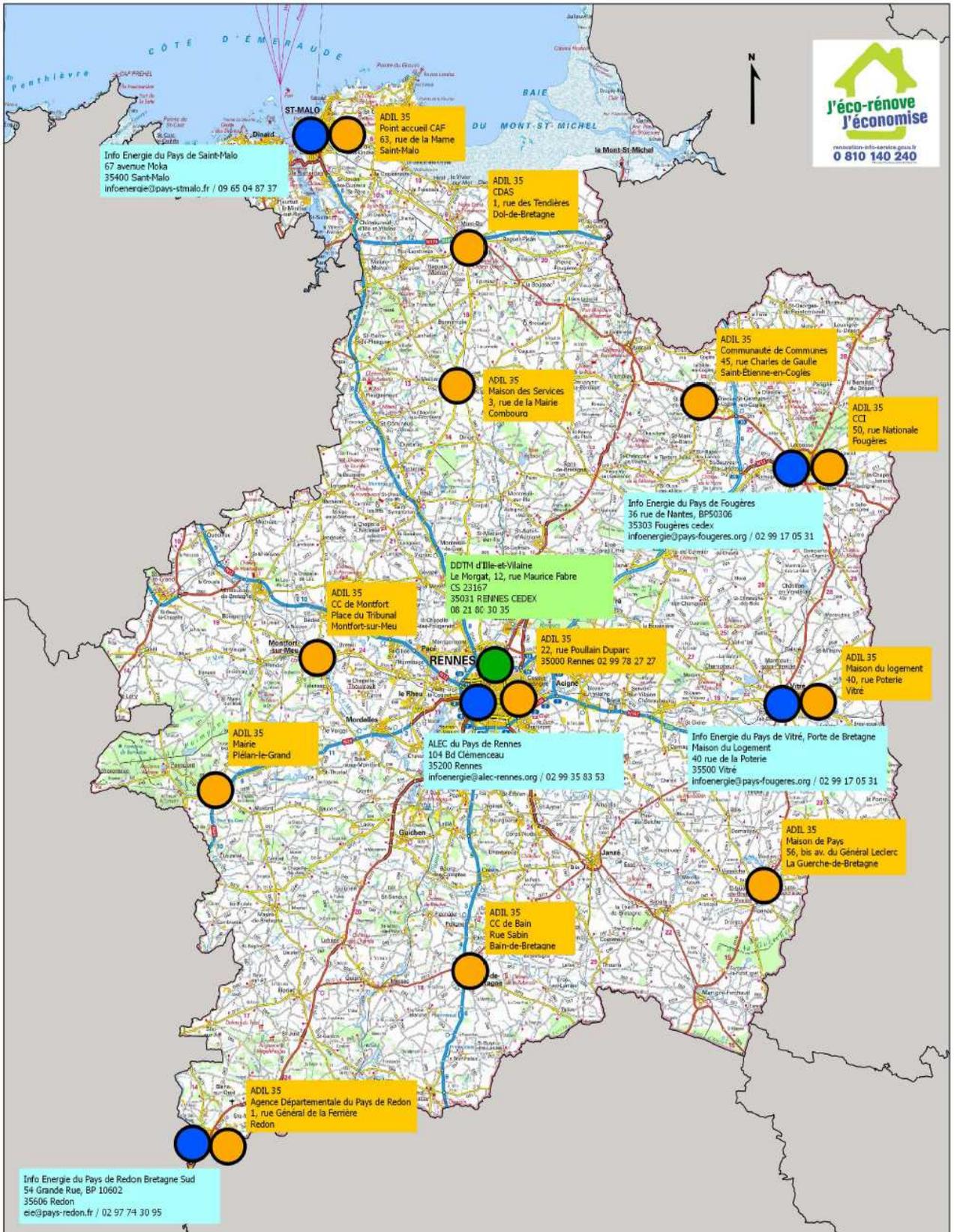
✉ [jean-louis.daniel@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:jean-louis.daniel@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Rolande RENAULT-HAYE

Assistante Chef Unité Energies Renouvelables

☎ 02 90 02 32 11

✉ [rolande.renault-haye@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:rolande.renault-haye@ille-et-vilaine.gouv.fr)



SECTAMI06\_PECCLLES01\_communPREH03\_CARTEMAP\_RESEAU\_EIE.qgs

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine

Thème : ENERGIE CLIMAT  
Réalisée par: DDTM 35/SECTAM/PECCLLES/Unité Etudes et Observation le 31/01/2014  
Source données : DDTM 35  
Source fond carto : © IGN  
© DREAL-DDTM d'Ille et Vilaine - Reproduction interdite

-  Agence Départementale d'Information sur le Logement
-  Espace Info Energie
-  DDTM d'Ille-et-Vilaine